

Saison 2026/2027

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE U18F À 11

SOMMAIRE

Article 1 Licenciées	2
Article 2 Engagement et composition des équipes	2
Article 3 Organisation de la compétition	2
Article 4 Composition du championnat	2
Article 5 Classement	2
Article 6 Accessions et Rétrogradations	3
Article 7 Organisation de la Phase accession régionale (PAR).....	4
Article 8 Division excédentaire ou déficitaire	4
Article 9 Terrains	4
Article 10 Encadrement	4
Article 11 Arbitrage	4
Article 12 Aide aux frais de déplacement	5
Article 13 Règlements Généraux	5

Article 1 Licenciées

Le championnat U18F est ouvert aux joueuses licenciées U18F - U17F - U16F.
Possibilité de sur-classement des licenciées U15F à raison de 3 joueuses maximum.

Article 2 Engagement et composition des équipes

- 1) Le championnat U18 F est ouvert ***aux équipes féminines affiliées à la L.B.F, les engagements doivent être saisis sur Foot clubs pour le 10 juillet. Les droits d'engagements par équipe sont fixés par les dispositions financières de la Ligue de Bretagne de Football.*** Pourront également participer à cette compétition des équipes féminines issues de Groupements de jeunes déclarés et validés par la LBF.
- 2) ***Les Ententes ne peuvent participer au championnat.***
- 3) Chaque équipe pourra être composée de 11 joueuses et de 3 remplaçantes maximum.
- 4) La règle remplacée remplaçante est applicable.
- 5) Nombre de 4 mutées maximum (Dont 1 maximum hors période).

Article 3 Organisation de la compétition

- 1) Le Calendrier Général ***est proposé*** par la Commission ~~« Gestion des Compétitions »~~ ***et validé par le Comité de Direction de la Ligue***
- 2) Le temps de jeu pour chaque rencontre est de : 2 X 45 mn. (Ballon : T5).
- 3) Tous les matchs sont fixés au samedi. (Horaires officiels des rencontres 13h30 ou 15h30) Toutes modifications de date, d'horaire ou de lieu de rencontre doivent faire l'objet d'une demande officielle de changement via Footclubs ***avant le mercredi 16h*** avec l'accord de l'adversaire.
- 4) La feuille de match informatisée doit impérativement être transmise dans les 4 heures suivant la rencontre.
- 5) Les ***protocoles « Exclusion temporaire » (Annexe 1 des RG LBF) et « Cartons blancs pour un officiel d'équipe » (Annexe 1bis des RG LBF) sont applicables***

Article 4 Composition du championnat

Le championnat U18F R1 ***se compose d'un groupe de 10 équipes et se dispute en matchs «Aller/Retour».*** ***Les 10 équipes qualifiées pour disputer le championnat sont :***
 - ***Les équipes classées de la 1^e à la 8^e place incluse du Championnat Régional U18F R1 de la saison précédente***
 - ***Les 2 équipes qualifiées suite à la Phase d'Accession Régionale (PAR) de la saison précédente.***
Voir Art 7 ci-dessous

Article 5 Classement

1. ***Le classement se fera par addition des points décomptés comme suit :***
 - ***Match gagné 3 points***
 - ***Match nul 1 points***
 - ***Match perdu0 point***
 - ***Match perdu par pénalité ou forfait moins 1 point***

Pour un match perdu par pénalité, le score sera de 3 à 0 à moins que le score acquis sur le terrain ne soit plus favorable au club vainqueur. Les buts marqués par l'équipe fautive sont annulés. Pour tout match gagné par forfait, le score sera de 3 à 0,

2. Classement de chaque poule

Le classement final de chaque poule est établi après application des différentes pénalités ou sanctions

En cas d'égalité, entre deux ou plusieurs équipes au sein d'un même groupe celles-ci seront départagées par application dans l'ordre des critères ci-dessous :

- *Le N° d'équipe (Priorité équipe 1 sur équipe 2)*
- *Classement particulier aux points (1)*
- *Différence de buts du classement particulier*
- *Goal avérage général sur ensemble de la compétition*
- *Meilleure attaque sur ensemble de la compétition*
- *Equipe ayant gagné le plus de matches*
- *Equipe ayant le moins de défaite*
- *L'équipe ayant eu le moins d'exclusions dans la compétition concernée*
- *L'équipe ayant eu le moins d'avertissements dans la compétition concernée*

(1) Définition du classement particulier aux points à plusieurs équipes.

Le classement particulier entre plusieurs équipes se fait sous forme de mini championnat entre les équipes concernées, avec attribution de points par match (suivant la cotation du championnat) ayant opposé les dites équipes entre elles.

Si à l'issue de ce mini championnat il subsistait des équipes à égalité, le classement particulier serait à nouveau appliqué entre les équipes restant à égalité.:

Article 6 Accessions et Rétrogradations

a) Phase d'Accession au championnat National U19 F (PAN)

À l'issue du championnat, l'équipe terminant première ou suivant dans l'ordre du classement si le premier n'est pas en position d'accession, pourra disputer la P A N (Phase d'Accession au championnat National U19) organisée par la F.F.F. (sous réserves des critères d'éligibilité FFF).

b) Rétrogradations

Rétrogradations en championnats départementaux des équipes classées 9^e et 10^e du championnat U18F R1.

c) Accessions des équipes de District – Phase d'accession régionale (PAR) :

Phase d'accession régionale (PAR) pour les équipes classées 1^{ère} (ou son suivant immédiat en cas d'impossibilité d'accéder réglementaire ou en cas de renoncement) des championnats départementaux U18F D1, à l'issue de cette phase d'accession, 2 équipes accéderont en championnat U18F R1.

d) Dispositions particulières

Une équipe qui refuse son accession en division supérieure, ne pourra y accéder la saison suivante si elle se trouve en position d'accession.

Une équipe qui demande sa rétrogradation dans une division inférieure alors qu'elle s'est maintenue, ne pourra pas prétendre à une accession à l'issue de la saison suivante

Article 7 Organisation de la Phase accession régionale (PAR)

Organisation des rencontres de la phase accession régionale :

Les équipes classées 1° de chaque championnat U18F A 11 des 4 districts ou leur suivant immédiat en cas d'impossibilité d'accéder de cette équipe.

Tirage au sort des deux rencontres :

- ***L'équipe tirée en premier reçoit l'équipe tirée en deuxième***
- ***L'équipe tirée en troisième reçoit l'équipe tirée en quatrième***

Les rencontres se déroulent aux dates fixées au calendrier général par la Commission d'organisation. Les rencontres se jouent en match aller/retour.

Les 2 équipes vainqueurs accèdent au championnat R1 U18F.

Les équipes vainqueurs étant celles ayant marqué le plus grand nombre de buts sur l'ensemble des deux matchs. En cas d'égalité de buts marqués, sur l'ensemble des deux matchs, les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du jeu.

Délai d'appel pendant la phase d'accession régionale

Le délai d'appel est ramené à deux jours à compter du lendemain du jour de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Article 8 Division excédentaire ou déficitaire

En fonction des accessions au niveau national, des engagements, des fusions ou autres motifs, le groupe peut se trouver excédentaire ou déficitaire

Dans cette hypothèse :

- ***Repêchage dans l'ordre du classement des équipes devant descendre sauf le dernier de chaque groupe qui descend systématiquement***
- ***Si l'application du point ci-dessus ne permet pas d'atteindre le nombre d'équipes, il sera procédé à des accessions supplémentaires parmi les deux équipes n'ayant pas accédées à l'issue de la PAR de la saison précédente. Ces deux équipes seront départagées selon les critères ci-dessous appliqués sur leur championnat respectif au sein de leur district***

Article 9 Terrains

Les matchs se jouent sur des terrains classés (Gazonnés, synthétique ou stabilisés). La Commission pourra accorder des dérogations pour l'utilisation de terrains classés.

Les matchs prévus en nocturne doivent se dérouler sur des terrains dont l'éclairage est classé.

Article 10 Encadrement

La personne en charge de l'équipe, devra être licenciée et avoir le diplôme requis conformément au Statut Régional des Educateurs.

Article 11 Arbitrage

a) Une équipe ne pourra refuser de jouer sous prétexte qu'il n'y a pas d'arbitre officiel sur le terrain.

b) En cas d'absence de l'arbitre officiel désigné, un arbitre officiel présent aura priorité sur un arbitre bénévole (sur présentation de sa licence d'arbitre).

c) Dans le cas d'absence de tout arbitre, chaque équipe présentera un arbitre bénévole et le sort désignera celui des deux qui devra arbitrer.

d) L'arbitre assistant bénévole d'une équipe devra être un licencié ou une licenciée ne participant pas à la rencontre en qualité de joueuse.

Article 12 Aide aux frais de déplacement

Comme pour les compétitions jeunes, la caisse de péréquation de la LBF participe aux frais de déplacements des équipes.

Article 13 Règlements Généraux

Les règlements de la F.F.F. et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement et notamment, réserves et réclamations.

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction de la L.B.F.